



Analyse des capacités de la protection de la population

Sous l'effet du changement climatique, les événements naturels extrêmes deviennent plus fréquents et plus intenses. Les graves intempéries qui ont frappé la Suisse au cours des dernières années illustrent ce phénomène. Par ailleurs, le pays est également affecté par la détérioration de la situation en matière de politique de sécurité. La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine entraîne une érosion de l'ordre mondial existant et augmente la probabilité d'un conflit armé en Europe. La Suisse est aussi confrontée depuis longtemps aux conflits hybrides (p. ex. désinformation, cyberattaques et espionnage). Dans ce contexte, il s'avère nécessaire de procéder à un état des lieux concernant la protection de la population et de se préparer aux défis à venir. Pour répondre au postulat de la CPS-N (22.3007) et à l'interpellation de la conseillère nationale Maja Riniker (23.3652), le Conseil fédéral a chargé l'OFPP d'établir, dans le cadre d'un rapport, une vue d'ensemble des capacités de la protection de la population, de l'armée et du service civil permettant de gérer les dangers naturels liés au climat, les dangers technologiques et les menaces politico-militaires.

Les objectifs de l'analyse consistaient, (1) à déterminer les capacités dont doivent disposer les partenaires du réseau de la protection de la population¹ en Suisse pour pouvoir faire face le mieux possible aux catastrophes, aux situations d'urgence et aux conflits armés (analyse de l'état visé), (2) à identifier les capacités non couvertes ou insuffisamment couvertes (analyse de l'état actuel) et (3) à définir les mesures à prendre pour mettre en place ou étoffer des capacités ou pour combler des lacunes de capacité (analyse des écarts). Sur la base de huit scénarios de l'analyse nationale des risques « Catastrophes et situations d'urgence en Suisse » (CaSUS 2020)², les capacités nécessaires ont été identifiées en collaboration avec les partenaires du réseau, leur degré de couverture a été évalué et quinze champs d'action ont été définis afin de combler les lacunes de capacités identifiées.

Les résultats de l'analyse ont été intégrés dans un rapport dont le Conseil fédéral a pris connaissance en juin 2024. Il a ensuite décidé de la mise en œuvre des quinze champs d'action et désigné les départements responsables (DDPS, DETEC, DEFR). L'OFPP, qui est associé à tous les champs d'action, assume la responsabilité de onze d'entre eux et coordonne les travaux de mise en œuvre. Le Conseil fédéral sera informé de l'état d'avancement des travaux d'ici fin 2026. Tout comme l'analyse, les travaux visant à combler les lacunes en matière de capacités sont réalisés de manière participative, en collaboration avec les partenaires du réseau.

Avancement du projet et prochaines étapes (état au 31.12.2025)

Contexte

Les travaux relatifs aux champs d'action ont commencé en octobre 2024 à la suite de réunions de lancement.

Au deuxième et au quatrième trimestres 2025, les offices fédéraux responsables ont informé l'OFPP de l'état d'avancement des travaux dans le cadre de deux reportings.

¹ Protection de la population, armée, service civil, Croix-Rouge suisse et autres organisations concernées par la protection de la population

² Sécheresse, crue, tremblement de terre (domaine *Nature*), accident dans une centrale nucléaire, pénurie d'électricité (domaine *Technique*), attentat conventionnel, pandémie et conflit armé (domaine *Société*).

Prochaines étapes

Un autre reporting, exhaustif, aura lieu au deuxième trimestre 2026, sur la base duquel sera rédigé le rapport au Conseil fédéral. Le but est de garantir un traitement coordonné des champs d'action visant à combler les lacunes de capacités. Le reporting de fin 2026 destiné au Conseil fédéral ne présuppose pas que toutes les lacunes soient comblées d'ici là. Il a pour objectif d'informer le Conseil fédéral de l'avancement des travaux. Plusieurs champs d'action sont traités dans le cadre de projets en cours (p. ex. Système national mobile de communication sécurisée ou Nouvelle orientation du service sanitaire coordonné vers un réseau de médecine de catastrophe [KATAMED]). Ceux-ci s'inscrivent dans une durée plus longue.

L'analyse des capacités a permis de dresser un premier état des lieux. Par la suite, les capacités des partenaires du réseau seront analysées de manière continue. En fonction des résultats, elles seront ajustées et des mesures seront mises en œuvre. Ce processus de développement à long terme et axé sur les capacités se déroule en étroite collaboration avec celui des forces armées.

Défis actuels

Les cantons et les partenaires du réseau doivent être impliqués à temps dans les différents travaux, ce qui nécessite une bonne coordination des travaux et une communication centralisée.

La plupart des champs d'action présentent des interfaces avec d'autres projets. Il convient par conséquent de s'assurer que les synergies sont utilisées de manière optimale et les doublons évités.

Rôle de la Confédération

La responsabilité de la mise en œuvre des champs d'action est répartie entre différents offices (OFPP, SEPOS, OFAE, OFEN). Le Groupement Défense est également associé de près à cette coopération. L'OFPP assure quant à lui la coordination générale des travaux de mise en œuvre.

Rôle des cantons

Les lacunes de capacités traitées dans les champs d'action sont particulièrement importantes pour les cantons. Il est essentiel d'impliquer des représentants des cantons afin de pouvoir élaborer des solutions viables pour combler ces lacunes. En outre, les cantons sont régulièrement informés de l'avancement des travaux dans le cadre de la conférence des chefs d'office.

Données du projet	
Responsabilité	OFPP, Div. Stratégie et pilotage (STR)
Durée	2024 – 2026

Décisions politiques	<p>26.06.2024 : le CF a pris connaissance de l'analyse de capacités et décidé de la mise en œuvre des 15 champs d'action.</p> <p>T4/2026 : le CF sera informé de l'état d'avancement des travaux (forme encore à définir).</p>
Investissements Coûts d'exploitation	Aucuns
Ressources financières de la Confédération	À définir en fonction des résultats issus des travaux liés aux champs d'action. La plupart des ressources utilisées sont rattachées à d'autres projets en raison des synergies thématiques.
Ressources financières des cantons	À définir en fonction des résultats issus des travaux relatifs aux champs d'action.